

e-services

- **Billetterie en ligne**

(/e-services/Billetterie-en-ligne)

- **Prendre rendez-vous**

Vous désirez rencontrer un élu ou un service de la Mairie : prenez rendez-vous en ligne

(/e-services/Prendre-rendez-vous)

- **Inscriptions scolaires 2022/2023 : Informations pratiques**

Les inscriptions scolaires pour les écoliers entrant en maternelle sont terminées. Il n'y a donc plus de rendez-vous pour les inscriptions. Celles-ci peuvent néanmoins être faites sur place durant les horaires d'ouverture de l'Espace Famille.

(/e-services/Inscriptions-scolaires-2022-2023-Informations-pratiques)

- **Carte de résident (zone bleue)**

Vous habitez ou travaillez en centre-ville ? Faites votre demande de carte de résident pour stationner dans le périmètre de la zone à durée limitée (zone bleue).

(<http://www.tourcoing.fr/Actualites/Zone-bleue-en-centre-ville>)

- **Restauration scolaire**

Chaque jour, plus de 7 000 repas sont préparés et servis dans les cantines scolaires à Tourcoing. Vous pouvez réserver, annuler ou payer vos factures de restauration scolaire en ligne sur ce site.

(/e-services/Restauration-scolaire)

- **Petite enfance**

Période essentielle où l'enfant construit les fondements de sa personnalité, la petite enfance est une priorité à Tourcoing. Les services municipaux en lien avec les acteurs de terrain, sont là pour accompagner et conseiller les parents, notamment pour les solutions de garde : assistante maternelle, crèche, halte-garderie...

(/e-services/Petite-enfance)

- **Déchèterie et encombrants**

Pour vous débarrasser de vos déchets encombrants, plusieurs dispositifs gratuits sont à votre disposition à Tourcoing. Déchèterie, encombrants, déchèterie mobile, renseignez-vous !

(/e-services/Decheterie-et-encombrants)

• **Formulaire d'urbanisme**

La majorité des formulaires d'urbanisme sont désormais téléchargeables en ligne sur ce site ou sur le site : servicepublic.fr

(/e-services/Formulaire-d-urbanisme)

• **Etat Civil - Recensement citoyen**

Extraits d'acte de naissance, de mariage, de décès... Ces demandes d'actes d'Etat Civil et recensement citoyen peuvent désormais être réalisés en ligne, en quelques clics*. *démarche gratuite en mairie

(/e-services/Etat-Civil-Recensement-citoyen)

• **J'ai perdu mes papiers**

En cas de perte ou vol de vos papiers d'identité, la déclaration de perte peut se faire en même temps que la demande de nouveaux papiers*. *démarche gratuite en mairie

(/e-services/J-ai-perdu-mes-papiers)

• **Carte d'Identité et Passeport**

Pour faire réaliser vos cartes d'identité et passeport, veillez à vous munir des documents indiqués dans les documents à télécharger puis à prendre rendez-vous.

(/e-services/Carte-d-Identite-et-Passeport)

• **Je veux voter**

Le vote est un droit. C'est aussi un devoir civique. Les inscriptions se font tout l'année. Pour voter lors des élections Législatives les 12 et 19 juin 2022, inscrivez-vous avant le 6 mai 2022.

(/e-services/Je-veux-voter)

• **Je me marie, je me pacse**

Lors de la préparation de votre mariage ou si vous désirez vous pacser, des démarches administratives sont nécessaires*. *démarche gratuite en mairie

(/e-services/Je-me-marie-je-me-pacse)

• **Je viens d'avoir un enfant**

Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu où l'événement s'est produit, dans les cinq jours qui suivent l'accouchement*. *démarche gratuite en mairie

(/e-services/Je-viens-d-avoir-un-enfant)

• **Je voyage à l'étranger**

Les formalités varient en fonction de votre destination : Union Européenne ou hors Union européenne.

(/e-services/Je-voyage-a-l-etranger)

- **Je déménagement**

Il n'est pas obligatoire de renouveler sa carte d'identité lors d'un changement d'adresse. Cependant son inscription sur les listes électorales et l'adresse sur la carte grise doivent être modifiées.

(/e-services/Je-demenage)

- **J'ai un décès dans ma famille**

Lors d'un décès au sein de sa famille, des démarches sont rapidement nécessaires pour organiser les obsèques. Celles-ci sont désormais, dans la plupart des cas, gérées par les Pompes funèbres. Des démarches peuvent être cependant nécessaires pour justifier de votre qualité d'héritier.

(/e-services/J-ai-un-deces-dans-ma-famille)